

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES Session : 2024

Epreuve n° : 1 Matière : NOTE ADMINISTRATIVE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque feuille A3 dans le cadre à droite et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Feuille :

01 / 02

DRFIP NORD-OUEST

X, le

Pôle transverse / stratégique

Affaire suivie par : Dominique DUBOIS

À l'attention de
Madame la directrice

Objet : Note concernant la situation du non-recours aux droits en France et les moyens de lutte mis en œuvre.

Le non-recours aux droits correspond à une situation dans laquelle une personne ne recevrait pas une prestation, aide ou service auquel cette dernière pourrait prétendre, et ce indépendamment de la raison ayant mené à ce manque. Il s'agit là d'un véritable enjeu politique, social et financier, qui est suivi depuis plusieurs années tant au niveau français qu'européen et ayant donné lieu à des travaux notamment par l'ODENORE (Observatoire des non-recours aux droits et services) ou la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques).

Manquant la volonté d'action du gouvernement français, ce sujet est porté au plus haut niveau par la première ministre.

La présente note présentera dans un premier temps les travaux qui ont permis de mesurer et de situer l'état du non-recours aux aides et prestations (I) dans notre pays, puis dans un second temps les mesures entreprises par la France visant à lutter contre le non-recours (II).

I) Des travaux en commun ont permis de mesurer et de situer l'état du non-recours aux aides et prestations.

Si l'étude et le suivi du sujet est relativement ancien et porté au niveau européen, la vision de la diversité des enjeux n'est que très récente, notamment suite au rapport du gouvernement sur la pauvreté en France (2012).

II A) Des enjeux aussi diversifiés qu'importants

L'intérêt porté par la France quant à la protection sociale n'étant plus à démontrer au vu de l'investissement financier fourni (33,5% du PIB, étant le pays européen avec l'effort le plus important), il en reste tout de même que des marges d'évolution restent possibles. Selon les études et résultats publiés par la DREES et l'ODEMOR, et ce malgré le fait que la France se situe parmi les meilleurs résultats en Europe en termes de chiffres de non-recours, les pourcentages sur le sujet restent élevés.

En effet, les chiffres concernant les principales prestations sociales en France font état de 50% de non-recours en 2016 concernant le minimum vieillesse, de 34% en 2018 pour le RSA (Revenu de Solidarité Active) et de 30% concernant l'assurance chômage pour les millésimes 2018 et 2019.

Des chiffres restant élevés mis en perspective de l'investissement de la France et de la diversité des enjeux associés.

La lutte contre le non-recours est un véritable outil contre les exclusions et la pauvreté en France, tout en étant portée par un engagement de la stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté.

En effet, il en découle son accès aux droits fondamentaux que sont l'emploi, le logement, les soins et l'exercice de la citoyenneté.

L'accès et le maintien dans l'emploi permettent de maintenir un meilleur niveau de vie et de faciliter la subvention aux autres besoins tel que l'accès au logement ou aux soins (eux-mêmes faisant l'objet d'autres prestations).

Au delà de l'enjeu de justice sociale, on retrouve également un enjeu financier: une facilité accrue à l'accès à ces droits diminue la lourdeur administrative et le coût induit. De même concernant les soins, le fait d'en bénéficier le plus en amont permettrait d'éviter un coût futur bien plus élevé.

Cependant et malgré des avantages indéniables, les taux de non-recours restent élevés.

II B) Le taux de non-recours peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

Si les aides sociales font l'objet d'un suivi rigoureux au niveau du gouvernement tout en étant largement bénéfique à l'usage cible, les taux de non-recours très élevés peuvent s'expliquer par plusieurs éléments.

Les études menées par les différents organismes ont permis d'identifier des éléments expliquant ces chiffres, sans certains en corrélation avec l'actuel et la modernisation.

En effet, si la croissance du numérique est un atout indéniable, ces études montrent la difficulté pour certaines personnes de suivre et d'accéder à certains services, et ce même si des solutions à l'instar des accompagnements dans les maisons France Service existent.

De la même manière, l'évolution des mécanismes d'aides et de prestations, bien que permettant d'ajuster ces dernières à des besoins en constantes évolutions, expose à un risque que certaines personnes soient dépassées.

Le baromètre de la DREES présente ainsi un taux de 37% pour le manque d'information sur les aides et organismes, ainsi que 22% des sondés trouvant les démarches trop complexes. Il y a également d'autres raisons expliquant les cas de non-recours qui sont mis en

avant : 17% craignent une conséquence négative sur d'autres prestations déjà perçues, 15% refusent par volonté d'autonomie et 3% estiment que ces aides sont négligeables.

Toutes ces recherches et études permettent de cibler les raisons d'un non-recours et donc de comprendre les raisons de l'état actuel du sujet en France.

II) La France agit sur plusieurs axes et met en place des mesures visant à lutter contre le non-recours

Au vu des éléments identifiés et de la volonté des pouvoirs publics en matière de protection sociale, la France oeuvre contre le non-recours sur plusieurs axes.

Mettant de côté le principe selon lequel il appartient à l'allocataire de faire valoir ses droits, les pouvoirs publics vont à la rencontre des bénéficiaires.

II/A) La Donnée au service de la lutte contre le non-recours aux prestations

Dans un mouvement lié au numérique et à la donnée, le projet "Solidarité à la source" a été mis en oeuvre.

Il s'agit là d'une expérimentation visant à cibler de manière proactive les potentiels bénéficiaires d'aides au de prestation sociale, supprimant ainsi la barrière liée au manque d'information.

Visant à utiliser le data-mining comme outil, cette expérimentation devrait fournir un travail de fond important (37% des personnes estimant manquer d'information sur les aides) et drastiquement diminuer le nombre de non-recours tout en évitant et luttant contre de potentielles fraudes. Beaucoup d'informations étant disponibles mais peu, voire pas, exploitées, le data-mining promet d'étendre les possibilités de la lutte contre le non-recours et ce à moindre coût.

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES Session : 2024Epreuve n° : 1 Matière : NOUVEAU ADMINISTRATIVE**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque feuille A3 dans le cadre à droite et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Feuille :

02 / 02

La multiplicité des sources de données aidant, le collage permettra d'identifier et de contacter les patients, bénéficiaires, mais n'ayant pas encore formulé de demande, ou même ceux pour qui la complexité de la démarche avait bloqué le processus. Grâce à l'exploitation de la donnée, un travail de fonds colossal pourra être mené, nécessitant par la suite uniquement des actions plus ciblées.

II/B) Des projets collaboratifs sont en train d'émerger

Au delà du travail et l'exploitation de la donnée, ainsi que des solutions déjà mise en oeuvre, des projets collaboratifs sont prévus et à venir.

Les solutions mise en place telles que la facilité de l'accès aux aides (informations, simulateurs de droits) ou de leurs démarches, comme la mise en place de guides uniques, par un meilleur accompagnement, l'appel à projet "certains, généra non-recours" a été lancé.

Il s'agit ici d'une expérimentation visant à mettre en place des solutions en mettant en commun plusieurs acteurs et leurs idées afin de continuer et améliorer la lutte contre le non-recours. En effet, le data mining ayant ses limites, ces projets permettront d'affiner le collage et d'aller au coeur de la problématique en allant localement lutter pour l'accès aux prestations sociales. S'agissant d'un appel à projet et fonctionnant comme une fabrique à idées,

Tant en étant encadré, cela permettrait de voir émerger des solutions innovantes qui pourront se voir élargir par la suite dans leur périmètre.

Au sein d'une société en évolution constante et en suivant la volonté des pouvoirs publics en matière de protection sociale, ces expérimentations sont une étape majeure au sein de laquelle la DGFIP, administration devenue experte dans l'accompagnement et les relations avec l'usager, pourra avoir un rôle de pilier.

Dominique DUBOIS
Inspectrice des Finances Publiques

DRFIP NORD-OUEST

x, le ...

Pôle transverse / stratégique

Affaire suivie par : Dominique DUBOIS

À l'attention de
Madame la Directrice

Objet: Projet d'offre de service de la DGFIP dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre le non-recours.

Dans le cadre du déploiement des mesures de lutte contre le non-recours voulu par les pouvoirs publics, la DGFIP peut être un acteur pilier.

Pour y répondre, les propositions suivantes s'articulent autour d'axes correspondants aux problématiques précédemment identifiées par la DRCEJ et l'ODEMORC.

Ces axes sont au nombre de 3, comprenant les actions à mener et l'apport de l'expertise DGFIP, les acteurs concernés et le délai de mise en œuvre personnel.

Ils peuvent également s'inscrire dans l'axe du COM 2023-2027 quant au sujet de la relation à l'usager et l'usage du numérique.

Axe 1 : Lutte contre le manque d'information.

Pource qu'il n'agit d'un élément majeur identifié et parce que la DGFiP dispose de moyens conséquents en la matière.

En effet, en suivant le chemin de la communication et de l'attractivité la DGFiP dispose de nombreux canaux de diffusion. On retrouve par exemple les spots publicitaires comme "l'impôt s'adapte à votre vie" qui se prête parfaitement à l'existence des aides sociales et adaptation de l'impôt aux besoins, à dimensionner les situations.

Dans le même élan nous avons l'exemple de concours pour lesquels le réseau socialiste sont largement utilisés. Au vu de cette expérience et de la potentielle audience, l'impact pourrait être très large.

Acteurs : Délégation, Cabinet Communication DGFiP et DG, instances sociales et agents volontaires.

Calendrier : Demande de faisabilité immédiate pour démarrage en décembre 2023, publications courant février-mars 2024

Axe 2 : Lutte contre la complexité des démarches

Pource que la complexité peut bloquer certains à démarrer la procédure ou leur faire abandonner en cours de route, la DGFiP peut proposer un accompagnement à ces dernières, ou à minima aider dans l'aiguillage des démarches.

Avec l'expérience acquise, la DGFiP serait en mesure de répondre à ces besoins, sans pour autant engorger l'accès physique. En effet, en utilisant le réseau des maisons France Service et en mutualisant les ressources et les connaissances, ce défi pourra être relevé. Avec une formation d'agents volontaires et la mise en place de fiche de procédures (internes et publiques), ces travaux seront menés de concert avec les instances concernées.

La DGFiP pourra apporter à d'autres entités son expertise en matière de simplification des démarches et d'accompagnement aux usagers.

La publication à grande échelle de fiches informatives sur les sites institutionnels, tout comme la mise en place de nombreux simulateurs (à l'instar du site impôt.gouv) pourra conforter les usagers quant aux procédures.

Acteurs : Délégation, instances sociales et agents volontaires.

Calendrier : Mise en place d'une comitologie, réunions mensuelles, expérimentations sur sites de test courant juin 2024.

→ Après la campagne de déclaration, des actions de l'asc et formations.

Ance 3 : Participation active aux travaux de data-mining

Pour que l'importance de la donnée et de son traitement a été démontré et au vu de l'expertise de la DGFIP en la matière, une participation active aux travaux de data-mining peut être envisagée.

L'expérimentation "Solidarité à la source" met l'accent sur la donnée et son exploitation, domaine dans lequel la DGFIP peut apporter une aide importante. En effet, en plus des projets comme le PAS qui permettent de recueillir et exploiter de la donnée, la DGFIP possède des services dont le data-mining et le cœur de métier à l'instar du bureau STCF-10 qui exploite une source importante de données à des fins de lutte contre la fraude.

Si cet aspect peut inquiéter des interlocuteurs externes quant au droit de prestation sociale, on pourra noter l'exploitation par le service de données afin de cibler des entreprises en difficulté (SICOMEX FAIBLES) ou bien d'établir des informations sur le statut fiscal (TISS DGFIP). Les travaux de lutte contre la fraude sociale pourront de plus y être complés et s'inscriront dans le périmètre ci venin de la DGFIP concernant le contrôle et recouvrement des prestations sociales.

Un document cadrant l'utilisation données sera établi.

Acteurs : Délégation, bureau STCF-10, bureau S11 cellule CRIB, DTNUM (DATA LAKE), instances sociales

Calendrier : Réunions entre les services décembre 2023, travaux data-mining début 2024

Dominique DUPUIS, Inspectrice des Finances Publiques